



Rue Village, 37
4877 OLNE
Tél. : 087/26.02.72
Fax : 087/26.02.73
Compte financier :
BE07 0910 0044 0266
N° d'entreprise : 0207372736

Votre correspondant(e) :
Astrid HUYGHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil
communal du 10 février 2025

Présents :

M. Cédric HALIN, Bourgmestre-Président.
M. Marc BAGUETTE, Mme Marie-Paule DARIMONT,
Mme Margaux REQUIER, Échevins.
Mme Sandrine DONNEAU, Présidente du CPAS.
Mme Caroline TIXHON, M. Hugues HAVELANGE, M.
Jean-Claude PIRON, Mme Marianne BALAES, M.
Christian KEBA TSHINKOBO, Mme Séverine
DIGREGORIO-CHAINEUX, M. Nicolas MARON, Mme
Anouck PIERRE, Conseillers.
Mme Aurélie BODEUX, Directrice générale f.f.

Excusés :

M. Benoît JASON, Mme Françoise NEURAY,
Conseillers.

Séance publique

Objet : Conseillers communaux - Déclaration d'apparentement ou de regroupement - Prise d'acte

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment l'article L4142-34 ;
Vu le décret du 7 septembre 2017 modifiant le code précité ;
Vu l'installation du Conseil communal et la prise d'acte des groupes politiques en séance du 2 décembre 2024 ;
Vu l'ordre établi sur la base des règles du tableau de préséance contenues à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal le 8 avril 2019 ;

Sur proposition du Collège communal,

ACTE la déclaration d'apparentement ou de regroupement des membres du Conseil communal pour la législature 2024-2030 :

| ORDRE | Noms et prénoms | Groupe politique | Apparentement ou regroupement |
|--------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| 1 | Cédric Halin | Pour Olné | Aucun |
| 2 | Marie-Paule Darimont | Pour Olné | MR |
| 3 | Marc Baguette | Pour Olné | Les Engagés |
| 4 | Benoît Jason | Pour Olné | MR |
| 5 | Caroline Dubois-Tixhon | Pour Olné | Les Engagés |
| 6 | Sandrine Brick-Donneau | Pour Olné | MR |
| 7 | Hugues Havelange | Pour Olné | MR |
| 8 | Françoise Neuray | Horizons citoyens | Ecolo |
| 9 | Margaux Requier | Pour Olné | Aucun |
| 10 | Jean-Claude Piron | Pour Olné | MR |
| 11 | Marianne Cajot-Balaes | Pour Olné | Aucun |
| 12 | Christian Keba Tshinkobo | Pour Olné | MR |
| 13 | Séverine Digregorio-Chaineux | Pour Olné | MR |

| | | | |
|----|---------------|-------------------|-------|
| 14 | Nicolas Maron | Pour Olne | Aucun |
| 15 | Anouck Pierre | Horizons citoyens | Ecolo |

Les déclarations d'apparement ou de regroupement uniques sont publiées sur le site internet de la commune, conformément à l'article L1234-2 du CDLD. Le Collège communal communique à l'organisme para-local (asbl communale, intercommunale, et association de projet), au plus tard le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales ou provinciales, le nom des Conseillers communaux, leur groupe politique et, le cas échéant, les apparetements ou regroupements, tels qu'ils ressortent des déclarations individuelles actées en séance du conseil communal.

Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal.

Conformément à l'article L1123-1 du CLDD, l'exclusion ou la démission du groupe politique entraîne de facto la nullité de la déclaration d'apparement ou de regroupement éventuelle. Le Conseiller concerné peut remettre une nouvelle déclaration d'apparement ou de regroupement, sans que celle-ci ne puisse influencer la composition des organismes para-locaux concernés.

Copie de la présente décision sera transmise par courriel au SPW Intérieur : legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,
Aurélie BODEUX

Le Bourgmestre-Président,
Cédric HALIN

Pour extrait conforme,

La Directrice générale f.f.
Aurélie BODEUX

Le Bourgmestre,
Cédric HALIN

